COMPTE RENDU COMMISSION EAU ET FORET INTERBASSINS VIENNE AMONT ET CHAVANON

01/03/2022 en visioconférence – EPTB Vienne et PNR de Millevaches

Présents :
Fabien AURADOU, Agence de l'eau Adour Garonne
Pauline BENESTEAU, EPTB Vienne
Vincent BERTHELOT, EPTB Vienne
Thomas BONNAFOUX, CC Vézère Monédières Millesources
Franck BOUTOT, Conseil Départemental 19
Yohan BRIZARD, Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne
Dominique CACOT, CNPF
Sophie CATOIR, CEN Nouvelle-Aquitaine
Peggy CHEVILLEY, CC Creuse Sud-Ouest
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin
Yohann FUENTES, Région Nouvelle-Aquitaine
Estelle GILLES, PETR Monts et Barrages
Grégoire GONTHIER, CNPF
Florent IRIBARNE, Conseil Départemental 23
Thomas JOUILLAT, CEN Nouvelle-Aquitaine
Clémence KOTZMANN, CC Creuse Grand Sud
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin
François LONCLE, CC Creuse Sud-Ouest
Vincent MENNESSIER, CC Haute Corrèze Communauté
Manon MOREAU, ONF
Delphine NOTELET, PNR de Millevaches en Limousin
Pierre POMMERET, FDAAPPMA 87
Bastien PREVOST, CC Haute Corrèze Communauté
Lydie RIERA, EPIDOR
Floriane ROSON, PNR de Millevaches en Limousin
Amandine SANCHEZ, CEN Nouvelle-Aquitaine
Manon SOURD, CC Haute Corrèze Communauté
Hélène THURET, EPTB Vienne
Karine VEYSSIERE, Conseil Départemental 19
Didier VIALLE, Chambre d'agriculture 19

Excusés :
Samuel ANDRE, Agence de l'eau Loire Bretagne
Camille GAUBERT, PNR de Millevaches en Limousin
Emilie GUERET, Conseil Départemental 87
Guillaume LALOGE, EPIDOR
Romain LEGRAND, CEN Auvergne

ORDRE DU JOUR :

1. Définition des enjeux et des objectifs
2. Présentation des outils disponibles
3. Présentation des actions déjà initiées
4. Proposition et présentation de perspectives d'actions
5. Points divers

I. DEFINITION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

L'EPTB Vienne et le PNR de Millevaches, en préparation de cette commission eau et forêt interbassins, ont envoyé un questionnaire à l'ensemble des partenaires afin d'obtenir la vision de chacun sur cette thématique et d'avoir un socle commun de discussion. Une partie des questions portait sur les enjeux et les objectifs 'eau et forêt' sur notre territoire.

Hélène THURET a présenté les résultats du questionnaire. 29 structures ont été sollicitées, 11 d'entre elles ont fait un retour pour un total de 15 réponses (plusieurs agents ont pu répondre pour une même structure). Trois grands enjeux ressortent, qui ont été déclinés en items : **la préservation des forêts/ des ripisylves/ des zones humides et des tourbières, la préservation des paysages et l'équilibre entre préservation de l'environnement et le développement économique.** De ces enjeux découlent cinq objectifs : **Développer une gestion forestière respectueuse de la ressource en eau, restaurer et entretenir les milieux, Sensibiliser / former / communiquer…, S'appuyer sur les leviers réglementaires et développer des dispositifs financiers.**

Un temps d'expression a été laissé aux partenaires, afin de compléter les enjeux et objectifs présentés et permettre aux personnes n'ayant pas répondu au questionnaire de s'exprimer. Les partenaires n'ont pas eu de remarques ou de compléments à apporter sur la partie enjeux et objectifs.

II. PRESENTATION DES OUTILS DISPONIBLES

Julie COLLET, récapitule l'ensemble des outils que les partenaires ont fait remonter via le questionnaire. Il a été choisi de présenter à la commission 3 outils : la Charte Forestière de Territoire du PNR de Millevaches, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vienne et Dordogne amont et les contrats territoriaux et les plans pluriannuels de gestion (PPG).

<u>Présentation de la charte forestière de territoire par Floriane ROSON</u>

Le contexte territorial est présenté ainsi que le déroulement de la révision de la Charte Forestière de Territoire (CFT). Le processus de concertation, qui a réuni près de 60 partenaires, a permis de mettre en exergue 4 enjeux principaux : **une culture forestière partagée, des écosystèmes et une filière résilients, la création de valeur ajoutée sur le territoire et une co-évolution des acteurs**. Sur une période de 7 années, 27 actions ont été programmées autour de ces 4 enjeux. La charte forestière de territoire compte 34 signataires et de nouveaux partenaires peuvent encore être intégrés. Un évènement est en cours de préparation avec d'officialiser le lancement de la charte (Pour en savoir plus sur la charte forestière : https://www.pnr-millevaches.fr/Foret-60).

Vincent BERTHELOT demande qu'elles sont les évolutions du territoire qui émergent du diagnostic. Le PNR a fait l'acquisition des données concernant la ressource forestière (provenant de l'Inventaire Forestier National, fournies par l'IGN) et du CRPF sur les documents de gestion durable. Les données d'occupation du sol (Corine LandCover) démontrent un équilibre entre milieux forestiers et agricoles sur le PNR depuis une vingtaine d'année. Une autre étude, plus précise, a été menée sur la ZPS Plateau de Millevaches, se basant sur la photointerprétation des campagnes d'orthophotos et les codes CORINE Biotope. Cette

analyse a montré une diminution des peuplements feuillus, des forêts mixtes ainsi que des plantations au bénéfice de friches forestières. Les peuplements résineux sur le territoire arrivent à maturité et sont en cours de récolte et d'exploitation. Se pose la question du renouvellement des forêts (catégorie des friches forestières, certaines zones identifiées sont en friche depuis plus de 5 ans, période réglementaire pour reconstituer un état boisé). Une des actions de la charte forestière de territoire est de renforcer l'observatoire du territoire et d'harmoniser les données.

Il est demandé s'il y a une hétérogénéité au sein du territoire Parc. Floriane ROSON explique que l'hétérogénéité est liée au fait qu'il y ait une différence d'altitude entre le cœur du Parc et les marges. A laquelle se rajoutent une diversité des propriétaires forestiers, des peuplements plantés ou issus d'accrus, des forêts qualifiées d'anciennes.

Grégoire GONTHIER explique que l'étude du CRPF a été réalisée sur les forêts bénéficiant d'un Plan simple de gestion (PSG). Une période de renouvellement de ces documents de gestion durable avec une différence d'essences et l'intégration de la notion de changements climatiques est en cours. Les PSG sont un bon reflet de l'économie. 30% de la surface forestière du Parc est couvert par un document de gestion durable (parmi ces 30 %, les PSG concernent 81 % des surfaces). La progression est positive sur le territoire. Un travail reste à faire auprès des propriétés qui n'ont pas de document de gestion. Le morcellement des parcelles forestières de certains propriétaires complique la mise en œuvre de PSG.

Didier VIALLE ajoute qu'une étude portée avec le Lycée forestier de Meymac et le PNR, est en cours, se basant sur la télédétection. Des analyses sont faites tous les 6 mois pour voir l'évolution du territoire à l'échelle de la partie corrézienne du PNR.

Présentation du SAGE Vienne par Pauline BENESTEAU

Un rappel est fait sur la définition d'un SAGE. Le SAGE est un **document de planification** visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant, qui vise à **concilier les besoins des populations, leurs activités et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Le SAGE a une portée juridique et l'organe décisionnel est la commission locale de l'eau (CLE).

L'historique du SAGE Vienne, le contexte territorial et les documents constitutifs du SAGE sont présentés. Un focus est fait sur les mesures spécifiques du SAGE Vienne concernant l'exploitation forestière et la gestion des boisements (cf. diaporama). La thématique eau et forêt est de plus en plus présente, ce qui induit de mener une réflexion sur l'évolution des dispositions et des règles lors de la révision du SAGE. Un atelier spécifique sur la forêt sera organisé en juin 2022.

Peggy CHEVILLEY fait remarquer que les règles du SAGE Vienne sont peu connues bien que pertinentes et qu'il n'y a personne pour les faire appliquer. La définition des zonages est compliquée et peu connue notamment le zonage de la trame verte et bleue.
Pauline BENESTEAU répond que le contrôle des règles est une prérogative de l'Etat. Un travail de communication auprès des groupements forestiers a déjà eu lieu lors de l'élaboration du SAGE et doit se poursuivre. Le zonage a été défini lors de l'élaboration selon la définition des têtes de bassin versant inscrite dans le SDAGE Loire Bretagne. Vincent BERTHELOT ajoute que l'EPTB tiendra compte des freins et leviers dans l'application du SAGE lors de la révision du règlement du SAGE Vienne.

Grégoire GONTHIER insiste sur le fait que les propriétaires et exploitant forestiers ne sont pas sensibilisés aux enjeux et aux réglementations liés à l'eau. Il faut mener une large opération de sensibilisation autour de la question de la gestion forestière.

Présentation du SAGE Dordogne amont par Lydie RIERA

L'animateur du SAGE Dordogne amont est Guillaume LALOGE, étant excusé c'est Lydie RIERA qui présente l'avancement du SAGE. Le contexte territorial et les enjeux sont présentés. Le SAGE Dordogne amont est en cours de construction et le règlement n'a pas encore été approuvé. Les règles et dispositions présentées sur la thématique forêt doivent faire l'objet de discussion avec les partenaires et être validée par la CLE. Les règles et dispositions proposées se focalisent entre autre sur les captages d'eau potable, les zones rivulaires et les documents d'urbanismes.

Vincent BERTHELOT s'interroge sur la méthodologie de construction des règles et dispositions. Lydie RIERA explique que des ateliers thématiques et territoriaux ont été organisés pour définir les grands enjeux et que les volets quantitatif et qualitatif sont ressortis. A partir de ce constat, une première version des règles et dispositions a été écrit.
Se pose la question de l'impact quantitatif de la forêt. Le CRPF a fait un livre sur « l'eau forestière » (http://franceboisforet.com/wp-content/uploads/2015/02/guide-eau-forestiere.pdf).
Vincent BERTHELOT informe que l'étude HMUC menée par l'EPTB dans le cadre du SAGE Creuse fait ressortir un manque de connaissances. Une étude est développée avec le BRGM sur le bassin de la Vienne afin de caractériser les fonctionnalités des têtes de bassin versant pour améliorer les connaissances sur les interactions entre l'eau et la forêt. Le choix des sous-bassins versants se fera lors d'une commission scientifique.

Présentation des contrats territoriaux et des PPG par Eloïse LE ROUX

Afin que les acteurs de la forêt et des milieux aquatiques aient le même degré de connaissances des outils, un rappel est fait sur le cadre et les objectifs des contrats territoriaux et des PPG. Ces deux outils sont multithématiques et multi partenariaux et des actions « eau sylviculture » peuvent être intégrées en cohérence avec les objectifs.

III. PRESENTATION DES ACTIONS DEJA INITIEES

La synthèse des actions réalisées par les différents partenaires ayant répondu au questionnaire est faite par Julie COLLET. Deux actions sont présentées plus en détail : le désenrésinement des berges par Haute Corrèze Communauté (HCC) et le dispositif OPAFE porté par le PNR de Millevaches.

Présentation de l'action de désenrésinement des berges par Vincent MENNESSIER et Manon SOURD

Vincent MENNESSIER présente l'historique du projet. En 2011, un diagnostic a été réalisé sur 270 km de cours d'eau, révélant que 14% du linéaire de berges étaient enrésinés. La nécessité d'un diagnostic plus poussé et d'un guide de bonnes pratiques apparait. En 2013-2014 un travail concerté en partenariat avec la DDT et BoisLim à l'échelle du Limousin aboutit à la publication du guide « eau et sylviculture » (https://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/guide_bonnes_pratiques_sylviculture_et_cours_eau.pdf). . En 2017, la

fusion des communautés de communes amène au diagnostic de 900 km de cours d'eau. Un projet pilote est lancé pour une reconquête pro-active avec notamment un axe sensibilisation (en partenariat avec le lycée forestier de Meymac) et un axe reconquête du milieu.

Manon SOURD présente le travail engagé dans le cadre de la reconquête du milieu. Le bassin du Vianon a été choisi comme bassin versant pilote (taux d'enrésinement des berges de 20%). L'opération de désenrésinement consiste en la réouverture de bande tampon chez des propriétaires privés en partenariat avec la Chambre d'agriculture 19 pour le marquage des arbres.
Une vision globale à la parcelle a été choisie, ainsi le cabinet Coudert est intervenu en tant qu'AMO pour le cubage du reste des arbres. Les bois sont répartis en 2 lots à chaque fois : un lot de la zone tampon et un lot hors zone tampon. HCC a pris la maitrise d'ouvrage des travaux dans le cadre de cette opération. Une convention de délégation de maitrise d'ouvrage est signée avec chaque propriétaire, précisant la non replantation en résineux des berges. Le coût d'exploitation est pris en charge par HCC.

Des précisions sur les résultats, les suivis et le financement sont demandées. Vincent MENNESSIER et Manon SOURD précisent que l'opération concerne 6 parcelles, 1600 mètres linéaires de berges. Le taux de retour des propriétaires est de 13%. L'opération est financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Département 19 et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le coût est de 7.5 €/m. L'opération groupée a permis de sortir des volumes de bois attractifs. Un suivi sera réalisé notamment via des images par drone.
Grégoire GONTHIER explique que les propriétaires forestiers ne sont pas forcément sensibiliser aux enjeux milieux aquatiques et regrette que le CRPF n'est pas été associé. Vincent MENNESSIER explique que HCC a contacté le CRPF au début du projet mais que la structure n'a pas donné suite.

Vincent MENNESSIER explique qu'un second dispositif en cours de réflexion, pourrait répondre à des situations plus complexes et intégrer la parcelle dans son intégralité. Tant que le dispositif n'est pas validé, il ne peut pas en dire davantage.

Yohan BRIZARD demande s'il est possible d'obtenir un exemple de convention entre HCC et les propriétaires.

<u>Présentation du dispositif OPAFE par Eloïse LE ROUX</u>

Le dispositif OPAFE, opération programmée d'amélioration forestière et environnementale, est une action développée par le PNR de Millevaches dans le cadre de la charte forestière de territoire. Les objectifs, le fonctionnement et les évolutions du dispositif sont présentés. Ce dispositif est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et spécifiquement dans le cadre du contrat Chavanon, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a pris le relai pour financer une déclinaison spécifique de cet outil. En effet, lorsqu'un propriétaire dépose un dossier OPAFE sur le périmètre du contrat, un diagnostic eau est réalisé par le PNR et le propriétaire doit respecter les préconisations de gestion du diagnostic pour être éligible aux subventions. Un focus est fait sur un dossier OPAFE Chavanon où le diagnostic eau a permis de prendre en compte les zones humides de la parcelle dans le projet de reboisement.

Vincent BERTHELOT demande des précisions sur les financements. Floriane ROSON explique qu'il y a des aides forfaitaires. Le taux d'aides pour les reboisements peut aller jusqu'à 40%. Il y a eu plus d'1 million d'€ d'investissement sur l'ensemble de l'OPAFE (2012-2020).

Au travers un exemple concret de dossier OPAFE présenté, des précisions sont demandées sur le plan de reboisement. Floriane ROSON et Eloïse LEROUX expliquent que le propriétaire souhaitait planter 3 essences résineuses. Afin de tenir compte des zones humides, un mélange Erable / Aulne a été proposé en bordure de ces zones. Le mélange douglas et chêne rouge est une volonté du propriétaire mais n'a pas été financé via l'OPAFE (le chêne rouge n'est pas une essence éligible). Le dossier date de 2017, aujourd'hui l'épicéa ne serait pas conseillé du fait des impacts du changement climatique. Un nouveau règlement OPAFE est en cours de rédaction avec une volonté d'augmenter l'exigence environnementale et de prendre en compte la notion de changement climatique.

IV. PERSPECTIVES D'ACTIONS

Le CRPF et l'ONF présentent leurs perspectives d'actions sur la thématique eau et forêt.

Présentation de la fiche action du CRPF dans le cadre du CPT Chavanon par Grégoire GONTHIER

Grégoire GONTHIER explique qu'il y a un déficit de communication généralisé auprès des propriétaires forestiers. La fiche du CRPF s'inspire des actions de sensibilisation des bonnes pratiques agricoles portées par le CIVAM pour faire le même exercice auprès des propriétaires forestiers. L'action du CRPF s'appuie sur 5 items, les objectifs étant d'avoir un appui technique aux propriétaires, d'inscrire les propriétaires dans une démarche de gestion concerté.

François LONCLE souligne qu'il faut faire attention aux exploitants « opportunistes » notamment sur les peuplements feuillus. Grégoire GONTHIER confirme qu'il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires forestiers quant aux bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter les dérives mentionnées sur les feuillus.

Il est mentionné qu'un des enjeux est de pouvoir anticiper où vont avoir lieu les coupes. Floriane ROSON explique qu'actuellement, hors parcelles présentant un document de gestion durable instruit, seules les coupes rases de futaies de plus de 4 hectares d'un seul tenant sont soumises à autorisation. Il est aujourd'hui très difficile d'anticiper ces travaux par manque de connaissances en amont des dossiers.

Grégoire GONTHIER explique que la sensibilisation est une dynamique sur un temps long.

Présentation des actions de l'ONF par Manon MOREAU

L'ONF a réalisé un inventaire des zones humides sur deux de ses forêts domaniales. Une coupe rase a été réalisée, notamment en zones humides. L'ONF envisage maintenant de restaurer ces zones humides (travaux prévus en 2023). Une visite avec la DDT et l'OFB est prévue en mars.

Il est évoqué la possibilité de construire une fiche action pour les travaux de l'ONF dans le cadre du contrat Chavanon. Les financeurs soulignent la difficulté de faire un avenant au contrat pour une seule action.

Hélène THURET explique que l'ONF dans le cadre de Sources en action est en cours de rédaction de plans de gestion sur leurs zones humides et ripisylves.

La connexion de Manon MOREAU étant mauvaise les échanges sont difficiles, il est donc proposé de discuter des actions de l'ONF en petit comité avec les financeurs ultérieurement.

V. POINT DIVERS

Les partenaires ont fait remonter au travers du questionnaire leur besoin de partager et d'échanger sur le terrain. Le PNR et l'EPTB organiseront à l'été une sortie terrain. Une journée forêt est également prévu dans le cadre de la révision du SAGE Vienne.

Une journée zone humide – forêt a été organisée par le CEN Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le CRPF et l'ONF le 4 novembre 2021 (pour en savoir plus sur cette journée : https://sourcesenaction.fr/comment-concilier-gestion-forestiere-et-zones-humides-thematique-abordee-lors-dune-journee-technique-cnpf-en-partenariat-avec-le-conservatoire/).

Amandine SANCHEZ informe les partenaires qu'un stagiaire a été recruté au sein du CEN Nouvelle-Aquitaine pour travailler sur la gestion forestière et les zones humides.

Les partenaires n'ont plus de questions la séance est levée.